

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Mardi 9 avril 2019, à 9 h
Hôtel de ville de Montréal
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

PRÉSENCES	ABSENCE
M. Alex Norris, président Arrondissement du Plateau-Mont-Royal M. Philippe Roy, vice-président Ville de Mont-Royal M. Abdelhaq Sari, vice-président Arrondissement de Montréal-Nord M. John Belvedere Ville de Pointe-Claire Mme Josefina Blanco Arrondissement du Plateau-Mont-Royal Mme Michèle Flannery Arrondissement de Lachine M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun Mme Julie-Pascale Provost Arrondissement de Lachine	M. Jacques Mercier Représentant du gouvernement

Une trentaine de personnes sont présentes.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Alex Norris, également conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif, déclare la séance ouverte à 9 h 03. Il invite les membres de la Commission de la sécurité publique à se présenter. Il souligne la présence des élus dans la salle.

Il procède à la mise en contexte de la séance et à la présentation de son déroulement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. Roy, appuyée par Mme Blanco, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances du 21 février et du 12 mars 2019

Sur une proposition du vice-président M. Roy, appuyée par Mme Blanco, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. Présentation du SPVM – La formation en désescalade et les clientèles vulnérables

M. Norris cède ensuite la parole à Mme Suzanne Boucher, cheffe de Service, responsable de la formation au Service de police de la Ville de Montréal, laquelle procède à un bref mot d'introduction et présente le déroulement de la présentation.

Elle cède la parole à M. Marc Desaulniers, Directeur du développement pédagogique et des savoirs de l'École nationale de police du Québec et M. Aaron Ouellet, conseiller en emploi de la force et en intervention physique au Centre des savoirs et de l'expertise de l'École nationale de police du Québec, lesquels procèdent ensuite à la présentation sur la formation policière en désescalade, comme en font foi les documents et les enregistrements vidéo disponibles sur le site des commissions permanentes :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143228419&_dad=portal&_schema=PORTAL

M. Norris cède ensuite la parole à Mme Jacinthe Boucher, commandante de la Section Emploi de la force du SPVM et Mme Caroline Cournoyer, inspecteur à la section de la prévention et de la sécurité urbaine du SPVM, lesquelles présentent plus spécifiquement les outils dont disposent le SPVM pour mettre en pratique les techniques de désescalade, comme en font foi les documents et les enregistrements vidéo disponibles sur le site des commissions permanentes :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143228419&_dad=portal&_schema=PORTAL

M. Norris remercie les représentants de l'ENPQ et du SPVM pour leur présentation.

5. Période de questions et commentaires du public

M. Norris précise le fonctionnement de la période de questions du public et appelle à tour de rôle les personnes inscrites.

Citoyens / Citoyennes	Questions / Commentaires
Mme Ève-Marie Lacasse, <i>Ligue des droits et libertés</i>	Mentionne qu'il y a encore des abus policiers / Présente quelques statistiques concernant les interventions policières (décès, personnes interpellées en situation de crise, etc.) / Mentionne que les méthodes du SPVM doivent être revues / Suggère la tenue d'une consultation publique sur les techniques d'intervention policière / Souligne que les interventions à la pièce ne sont pas utiles / Mentionne que la formation policière doit être améliorée et le travail des policiers mieux encadré.
M. Balarama Holness, Mme Isabelle Dicaire, M. Philippe Bouchard et M. Jean-François Plouffe sont tous appelés au micro, mais absents.	
M. Emmanuel Cree, <i>Réso</i>	Commente la formation en désescalade / Mentionne que les policiers en action ne mettent pas tant en pratique leurs apprentissages / Souligne que les policiers sont armés et que cela affecte les personnes en situation de crise / Demande si le désarmement des policiers peut être utilisé pour faciliter la désescalade / Demande si les intervenants en santé mentale peuvent être considérés comme le premier interlocuteur lors d'interventions conjointes avec des policiers.
M. Martin Lebel, <i>Réso</i>	Passe son tour.

M. Jean Duval	Mentionne avoir été victime d'une intervention rude de la part de l'ESUP / Commente les pratiques des policiers de l'ESUP et les conséquences pour les personnes visées par leurs interventions (jugement des pairs, stigmatisation, perte d'emploi, détresse psychologique) / Mentionne que le SPVM se substitue au personnel médical et que cela n'est pas aidant / Mentionne que les processus de plaintes à l'égard des policiers fautifs sont complexes et la difficulté d'avoir accès à l'information en lien avec leurs interventions / Demande des précisions sur la collaboration des CIUSS et du SPVM.
Mme Emmanuelle Labelle Sylvestre	Mentionne certains problèmes en lien avec les quadrilatères (territoire donné qui est dorénavant défendu de fréquenter par la personne suite à un jugement de la Cour) / Souligne les risques pour les personnes visées de se faire arrêter lorsqu'elles souhaitent demander de l'aide aux organismes situés à l'extérieur de ces quadrilatères, notamment aller chercher du matériel de consommation sécuritaire.
M. David Dumais, <i>Droit Devant</i>	Souligne l'importance des personnes itinérantes traitées comme des citoyens à part entière, avec dignité et intégrité, et d'être écoutées / Demande que les policiers prennent en compte les besoins des personnes marginalisées, quelque soient leurs antécédents, sans profilage, et qu'ils les dirigent vers les ressources appropriées, pas seulement à l'hôpital.
M. Marcel Lanoue	Souligne que les policiers et les agents du métro donnent des contraventions à la tonne aux sans-abris dans l'espace public et aggravent leur sort parce que ces derniers n'ont pas les moyens de payer ces contraventions.
Mme Nicole Fillion, <i>Ligue des droits et libertés</i>	Indique que l'approche par la désescalade est intégrée depuis un certain temps dans les procédures d'usage de la force du SPVM / Mentionne que ce ne sont toujours pas les approches priorisées par les agents du SPVM / Commente le rapport du coroner Magloire / Souhaite savoir en quoi le plan de formation en désescalade va être en mesure de modifier fondamentalement les interventions des patrouilleurs à l'égard des personnes en crise / Demande s'il est possible de former plus rapidement les policiers en désescalade.
Mme Linda Khelil	Commente les statistiques concernant les appels pour des interventions auprès de personnes en situation de crise / Mentionne que la majorité des appels concernant des personnes en crise ne sont pas codées comme tel, que ces statistiques sont sous-évaluées et que les policiers ne sont pas préparés à intervenir adéquatement / Demande si cette statistique a été mise à jour depuis 2007 / Demande comment le SPVM s'assurera que la désescalade soit priorisée dans toutes les interventions des policiers / Mentionne qu'il est urgent d'agir / Mentionne que la formation en désescalade semble courte et peu élaborée compte tenu de la gravité des enjeux (décès).
Mme Virginie Dufresne-Lemay	Rappelle quelques conclusions du rapport du coroner concernant l'affaire Magloire / Souligne l'importance de former les policiers auprès de personnes en crise / Mentionne qu'il faut faire du déconditionnement pour que les policiers considèrent dans certains cas le retrait d'une situation de crise plutôt que l'usage de la force / Rappelle que la formation ne permet pas de faire de simulation réelle / Ajoute que, sous le stress, les policiers ne sont pas capables d'appliquer les principes de désescalade / Souligne qu'il n'y a pas de conséquence au fait que les policiers n'appliquent pas ces principes / Demande ce que le SPVM compte faire pour changer réellement la façon d'intervenir des policiers? / Demande des précisions

	concernant les interventions des policiers qui ont reçu la formation <i>Réponse en intervention de crise</i> (RIC) / Demande des précisions sur la procédure suivie lorsqu'il n'y a pas de policier RIC disponible pour entrer en relation avec un citoyen en crise / Demande s'il est possible d'envisager de mettre en place un processus pour qu'il y ait toujours un agent RIC disponible / Demande si cette fonction est valorisée au sein du SPVM.
M. Alexandre Popovic	Demande des précisions sur le modèle national d'emploi de la force / Mentionne que la liste des indices de menace du modèle correspondent à des symptômes de crise / Souligne que les policiers sont formés à considérer des symptômes de crise comme des précurseurs de violence et de menace / Demande s'il est possible d'utiliser un autre modèle / Demande des précisions sur le nombre de policiers formés à la désescalade.
M. Alain Arsenault	Souligne la courte durée des interventions qui se soldent par un décès / Mentionne que le motif de l'intervention qui conduit au décès est souvent banal, comme des contraventions municipales (bruit) / Mentionne que le contexte de la criminalité a changé / Mentionne que les cas de décès aux mains des policiers d'aujourd'hui sont en lien avec la misère humaine / Mentionne que le réflexe des policiers de tenir leur arme augmente l'agressivité des personnes interpellées / Souligne que les ordres criés sont inutiles et augmentent le niveau de stress / Demande quels changements pourraient être apportés pour que la désescalade fonctionne / Suggère de désarmer les policiers / Suggère de modifier les formations données aux agents et de veiller à transformer la culture policière actuelle.
Mme Marilou Vinet	Suggère de consulter les personnes marginalisées et directement concernées par les interventions policières.

M. Norris suggère une pause santé. La séance reprend 5 minutes plus tard.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Norris appelle à tour de rôle les commissaires afin qu'ils posent leurs questions.

Commissaires	Questions / Commentaires
Mme Josefina Blanco	Demande des précisions sur le nombre d'interventions policières auprès de personnes aux prises avec des enjeux de santé mentale / Suggère de mieux documenter cette situation pour avoir un portrait clair et une meilleure idée de l'évolution de la situation / Demande des précisions sur la collaboration des agents avec les intervenants sociaux / Demande des précisions sur la formation des policiers en lien avec la désescalade.
M. John Belvedere	Se dit satisfait qu'on puisse adresser ces enjeux de santé mentale en séance publique et remercie le SPVM pour sa collaboration.
M. Abdelhaq Sari	Souligne l'importance de se pencher davantage sur ce sujet / Demande s'il est possible d'accélérer la formation des policiers.
Mme Michèle Flannery	Demande combien de policiers sont formés pour les différentes mesures en lien avec les interventions auprès des personnes en situation de crise (ESUP, RIC, formation en désescalade) / Demande si les agents du SPVM hésitent à utiliser ces ressources.

M. Duval se lève et intervient. M. Norris l'écoute et lui demande de se rasseoir. M. Duval collabore et se rasseoit.

Mme Michèle Flannery	Demande si la durée de la formation est suffisante pour apprendre et mettre en pratique les techniques apprises.
M. Luc Gagnon	Suggère de remplacer les termes « personnes difficiles » et « personne à problème », par « personne en crise » ou « personne vulnérable » / Demande si le SPVM bénéficie du soutien de travailleurs sociaux pour les assister à temps plein, comme cela se fait à Gatineau.
Mme Julie-Pascale Provost	Demande des précisions sur ce qu'est un suicide par policier interposé / Souligne ses inquiétudes quant à la qualité de la formation et à ses effets réels dans la pratique des policiers.
M. Alex Norris	Demande des précisions sur ce le nombre de policiers inclus dans ce que le SPVM appelle « une équipe de travail » / Demande des précisions sur la distinction entre la formation en désescalade et les formations RIC / Demande des précisions sur les partenariats entre le SPVM et le secteur de la santé et des services sociaux.

M. Norris remercie les citoyens, les fonctionnaires du SPVM, les représentants de l'ENPQ et les commissaires pour leur présence et leur participation à cette séance.

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 19.

ADOPTÉ LE : 4 JUIN 2019

ORIGINAL SIGNÉ

Alex Norris
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste